



TRAVAIL EN ACTION

**Éthique et travail social
Entre contraintes et libertés,
quelles issues à inventer collectivement ?**

Retranscription de l'intervention de
Caroline legrand,
Représentante du Comité de Vigilance en Travail Social (C.V.T.S.)

CDGAI

Centre de Dynamique des Groupes et d'Analyse Institutionnelle asbl

Publication pédagogique d'éducation permanente



C.D.G.A.I.

Éthique et travail social

Entre contraintes et libertés, quelles issues à inventer collectivement ?

Retranscription de l'intervention de
Caroline Legrand,
Représentante du Comité de Vigilance
en Travail Social (C.V.T.S.)

Concept et coordination
Marie-Anne Muyshondt - CDGAI

Collection Travail en action - 2015

Éditrice responsable : Chantal Faidherbe
Présidente du C.D.G.A.I.
Parc Scientifique du Sart Tilman
Rue Bois Saint-Jean, 9
B 4102 - Seraing - Belgique

Graphisme : Le Graphoscope
legraphoscope@gmail.com

TRAVAIL EN ACTION



Les publications pédagogiques d'éducation permanente du CDGAI

La finalité de ces publications est de contribuer à construire des échanges de regards et de savoirs de tout type qui nous permettront collectivement d'élaborer une société plus humaine, plus «reliante» que celle qui domine actuellement. Fondée sur un système économique capitaliste qui encourage la concurrence de tous avec tous et sur une morale de la responsabilité, notre société fragilise les humains, fragmente leur psychisme et mutile de nombreuses dimensions d'eux-mêmes, les rendant plus vulnérables à toutes les formes de domination et oppression sociétales, institutionnelles, organisationnelles, groupales et interpersonnelles.

La collection Travail en action

Champ hautement investi socialement et économiquement aussi bien au niveau sociétal qu'institutionnel, organisationnel, groupal et individuel, le travail, ou notre absence de travail, s'impose dans notre environnement comme une manière de nous définir, de structurer nos vies, notre temps, nos espaces. Il peut être source de notre emprisonnement mental et physique ou terrain propice à nous émanciper individuellement et collectivement.

Ces publications proposent une lecture critique du travail sous le prisme de la souffrance qui peut en résulter. Tout en se voulant dénonciatrices des mécanismes structurels qui produisent insidieusement ces souffrances, elles sont des grilles de lecture de l'expérience vécue ou écoutée par les acteurs des secteurs sociaux, socioculturels, de la santé et de l'économie sociale, dans l'intention d'initier ou de renforcer des cheminements individuels et collectifs vers des issues possibles.

CONTEXTUALISATION ET NOTE D'INTENTION

◆ En 2014, interpellés par les changements professionnels que vivent les travailleurs sociaux, le C.D.G.A.I. et l'Etablissement d'Enseignement de Promotion sociale C.P.S.E. se sont associés afin d'organiser une matinée visant à éclairer, sensibiliser et impulser une réflexion collective autour des changements dans le travail social. Environ 150 participants ont contribué à la richesse de cette journée de réflexion collective : travailleurs sociaux, enseignants de Hautes écoles, étudiants, assistants sociaux, etc.

◆ Cinq ateliers, partant des interpellations des participants lors de l'échange de questions/réponses, ont ensuite favorisé un processus réflexif permettant de lancer des pistes d'actions susceptibles de répondre aux questions qu'ils ont rencontrées dans le cadre de leur activité professionnelle. Ainsi, ils ont tenté d'identifier les stratégies face à la souffrance éthique et les pistes de solution envisageables. Ils ont mis en avant que si les stratégies individuelles répondaient à la souffrance éthique (stratégies d'adaptation), elles n'ont cependant aucun effet sur les causes de cette souffrance. La question devient alors : comment passer des stratégies individuelles à des stratégies collectives ? Ne devrions-nous pas parler de «souffrance éthique» ou «d'éthique en souffrance» ?

◆ Le 24 octobre 2015, le C.D.G.A.I. a poursuivi les pistes ouvertes lors de la matinée du 4 octobre 2014, en collaboration cette fois avec la Haute Ecole de la Province de Liège, Campus 2000. En se référant au document «Ethique dans le travail social. Déclaration de principe» , le C.D.G.A.I. a choisi de développer une des pistes de réflexion-action des participants à la matinée du 04.10.14 : la problématique de la conscience éthique dans le travail social.

Le présent texte constitue la retranscription de l'intervention de Caroline Legrand, représentante du Comité de Vigilance en Travail Social (C.V.T.S.). Il se veut pratique et complémentaire des interventions d'Edouard Delruelle et de Bruno Frère. Après avoir présenté la vocation du C.V.T.S., ses objectifs et ses moyens d'action, Caroline Legrand illustre par des exemples concrets en quoi l'éthique et le travail social sont intimement liés.

PUBLICS VISÉS

◆ Acteurs et actrices de l'animation, de l'éducation, de l'enseignement, de la formation, des soins de santé, de la culture, du social, de la prévention, de la sécurité ; de l'accompagnement psychologique, social et psychosocial ; de la coordination, de l'encadrement institutionnel.

Je viens vous parler du Comité de Vigilance en Travail Social (C.V.T.S.). Je vais vous en présenter brièvement l'histoire puis ce que nous faisons. Mon intervention se veut plus pratique et complémentaire aux apports théoriques d'Edouard Delruelle et de Bruno Frère. Mon exposé apporte diverses illustrations concrètes de ce qu'ils ont présenté dans leurs interventions. Je précise que notre travail dans le Comité de Vigilance est entièrement lié à du bénévolat.

L'ESSENCE DU C.V.T.S.

Le C.V.T.S. est né suite à l'arrestation de deux travailleurs sociaux pour traite des êtres humains et association de malfaiteurs en 2002. Ces deux travailleurs sociaux ont été écroués dans un établissement pénitentiaire suite à une interpellation sur base de l'article 77 de la loi de 1980¹ «relative au séjour des étrangers». Cette loi permet de sanctionner pénalement une personne qui aide ou assiste sciemment un étranger en situation illégale. En 1996, une exception avait été introduite dans la loi pour écarter la sanction pénale lorsque l'aide ou l'assistance était portée pour des raisons essentiellement humanitaires. Dans le cas de ces deux travailleurs sociaux, cette exception n'avait pas été retenue. Ils ont de ce fait été écroués à la prison de Bruges. Je ne raconterai pas toute la saga judiciaire. Un recours a été introduit à la cours d'appel, et en 2006, ils ont été relaxés.

En 2002, il y a eu une réaction du secteur social. Celle-ci s'est mise en place de manière très informelle par des réunions dans un café autour de la question du soutien à apporter à ces deux travailleurs. Ensuite, ces réunions ont été des lieux de réflexion autour de ce qui s'était passé. Deux hypothèses ont été retenues. Nous étions soit dans le cadre d'une erreur judiciaire, soit dans un réel changement des politiques sociales. Aujourd'hui, nous évoluons de plus en plus dans le second cas de figure. Face à toute une série de constats partagés, les membres fondateurs du Comité de Vigilance se sont dits qu'il fallait faire quelque chose pour lutter contre ces tentatives de criminalisation des travailleurs sociaux et des publics avec lesquels ils travaillent. C'est dans la foulée de cet événement, qu'en 2002, le C.V.T.S. a été pensé et créé avec des objectifs de travail audacieux et pas toujours très simples à réaliser.

1. http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi_a1.pl?language=fr&la=F&cn=1980121530&table_name=loi&&caller=list&fromtab=loi&tri=dd+AS+RANK

OBJECTIFS DU C.V.T.S.

Premièrement, son objectif est de lutter contre l'instrumentalisation du travail social à des fins sécuritaires ou de simple contrôle pour permettre un réel travail social et quitter cette notion de contrôle qui s'insinue de plus en plus dans le travail social aujourd'hui.

Deuxièmement, l'objectif est de réintégrer les principes éthiques et déontologiques dans les pratiques du travail social, rappeler la centralité de la relation de confiance entre le travailleur social et l'usager.

Troisièmement, mobiliser les travailleurs sociaux pour créer un rapport de force favorable. Ce n'est pas chose facile. Les travailleurs sociaux sont certes au premier rang de l'action sociale. Ils sont concernés par cette question. La mobilisation ne va pas nécessairement de soi. Ce n'est pas simple d'avoir des personnes qui vont manifester ou devenir mobilisatrices d'un mouvement de contestation.

Quatrièmement, instruire les dérives vers les responsables politiques pour leur remettre des points d'attention afin qu'ils se rendent compte de l'impact des politiques sociales.

LE FONCTIONNEMENT

Nous sommes une association de fait, pas une association sans but lucratif. Nous travaillons tous en bénévolat en plus de nos heures de travail. Les membres sont issus du tissu associatif ou sont des particuliers. Notre association est organisée autour d'un bureau, qui doit correspondre plus ou moins à un conseil d'administration dans une a.s.b.l. Nous nous réunissons tous les quinze jours en bureau et nous traitons les demandes qui nous parviennent.

Nous essayons de réunir tous les membres du C.V.T.S. une fois par an pour avoir la possibilité d'échanger avec eux sur nos actions (on traite, par exemple, du travail social empêché² ou de thématiques actuelles) comme sur nos événements telle que la fête de nos 10 ans en 2012. Tout le monde est le bienvenu.

Les demandes nous viennent de tous les secteurs. Nous n'avons pas tous les champs de compétence, mais par chance, nous avons des réseaux qui peuvent nous aider à répondre à certaines questions. Les personnes viennent chez nous soit via une permanence téléphonique qui a lieu les jeudis après-midi de 14h à 17h au +32 (0)2/346 85 87, soit par un message que l'on peut rédiger via un formulaire sur notre site internet <http://www.comitedevigilance.be/spip.php?auteur1>. Nous reprenons contact avec la personne pour en savoir plus ; parfois, nous la recevons à notre bureau pour discuter avec elle³.

MOYENS D'ACTION

Nous utilisons divers types d'actions :

- ◆ Nous rédigeons des interpellations ;
- ◆ Plusieurs groupes de travail se sont mis en place en fonction des actualités ou des personnes mobilisées. Pour le moment, nous sommes surtout actifs dans le groupe qui travaille sur les questions liées à l'immigration ;
- ◆ Nous donnons des formations et des interventions auprès des équipes, et parfois dans des écoles de futurs travailleurs sociaux. Nous sommes notamment actifs à la Haute École Paul-Henri Spaak pour leur Master en Ingénierie et Action Sociale dans le cours de déontologie. On y participe avec d'autres fédérations dans le travail social⁴ ;
- ◆ Nous intervenons dans des équipes ou dans le cadre de colloques ;

2. <http://www.fdss.be/uploads/Agenda%20FdSS/2013/10ansCVTS.pdf>

3. Exemple de situation pour laquelle nous avons été contacté : un CPAS qui a exigé de ses travailleurs sociaux de ne plus écrire les demandes d'aide médicale urgente et de renvoyer ça aux gens et aux médecins.

4. ETHIQUE DANS LE TRAVAIL SOCIAL - DÉCLARATION DE PRINCIPES – 2004 publiée par la Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux (IFSW) et l'Association Internationale des Ecoles de Travail Social (IASSW), document disponible sur le site du C.V.T.S. : http://www.comitedevigilance.be/sites/www.comitedevigilance.be/IMG/pdf/fits_docu_ethique.pdf

- ◆ Comme autres moyens d'action, nous rédigeons des lettres blanches, des interpellations, des articles...
Cet inventaire reprend brièvement nos possibilités d'actions.

Comment les menons-nous et sur quoi nous basons-nous ?

Nous sommes très humbles par rapport à ce que nous faisons, nous ne sommes pas du tout des maîtres savants dans notre groupe. Le C.V.T.S. est un groupe de personnes qui a envie de se poser des questions. Quand nous sommes interpellés par l'une ou l'autre demande, nous y réfléchissons ensemble en faisant une utilisation concrète de la déontologie et de l'éthique comme bouclier pour aider les personnes dans leur environnement de travail.

Pour illustrer nos actions, j'évoquerai, la situation récente d'un travailleur d'un service social communal à qui l'échevin de tutelle réclamait les coordonnées complètes des personnes qui dépendent de ce service social. Le travailleur social nous a contactés en disant que jusque-là, il avait réussi à ne pas transmettre les informations demandées. Il nous sollicitait pour savoir sur quelle argumentation légale il pouvait s'appuyer pour garantir le secret professionnel et le respect du cadre de travail, en cas d'insistance de l'échevin. Nous avons essayé de répondre à cette question avec lui, d'entendre sa situation de travail, les risques qu'il courait, d'évoquer des stratégies utiles possibles, comme de simplement se retrancher derrière le secret professionnel. Nous avons essayé d'aller un peu plus loin avec lui pour lui offrir notre regard par rapport à sa situation.

Certains nous demandent un courrier. On a des partenaires pour le faire, au sein de notre bureau, on a beaucoup de professeurs des hautes écoles sociales de Bruxelles et du Brabant wallon, les syndicats sont là aussi, la Ligue des Droits de l'Homme et puis d'autres travailleurs bénévoles qui comme moi ne sont pas attachés à ces types d'institutions (je travaille personnellement dans un CPAS bruxellois). Chacun offre ainsi son champ de compétences et d'interaction, ou de réseau.

Pour poursuivre dans l'illustration de nos actions, je vais revenir sur la situation de ce CPAS qui avait interdit à ses travailleurs sociaux de remplir les documents indispensables à l'aide médicale urgente. La plupart du temps, les personnes qui font appel à ces demandes médicales urgentes sont des personnes étrangères qui ne comprennent pas la langue française écrite. En interdisant aux travailleurs sociaux de remplir le document social nécessaire à cette aide urgente, et en renvoyant la personne au médecin qui n'a pas l'occasion de les remplir, le CPAS avait tout simplement rayé de sa population une partie des personnes en demande d'aides médicales urgentes. Alors, est-ce que c'était voulu pour faire des économies, ou pour stigmatiser une population, ou encore pour d'autres intentions ? Nous ne rentrons pas dans ces considérations liées aux intentions. Nous avons été interpellés par la fédération des médecins généralistes et par des travailleurs sociaux de ce CPAS. Ces travailleurs contestaient ces pratiques, ne savaient pas quoi faire et voulaient rester anonymes.

Le C.V.T.S. a travaillé sur cette situation avec la Ligue des Droits de l'Homme en reprenant point par point la loi, la jurisprudence. Un courrier de trois pages a repris, dans le détail, un argumentaire mettant en évidence en quoi les interdictions par le CPAS étaient en contradiction avec la loi et la jurisprudence. La Ligue des Droits de l'Homme a pu nous accompagner dans ce travail pointu. Ce courrier associé à la réaction des médecins généralistes, a permis de faire revenir le CPAS sur sa position. Les travailleurs sociaux peuvent à nouveau faire leur travail. Petite victoire, certes, mais victoire quand même. Les retours liés aux actions réalisées ne nous parviennent pas toujours. Les personnes nous sollicitent face à un problème mais ne nous renseignent pas nécessairement quant à l'évolution du dossier. Nous ne savons pas toujours si l'impact de nos actions est réel. Nous l'espérons en tout cas.

Un groupe de travail⁵ a creusé la question du trajet de retour des demandeurs d'asile et la mobilisation des travailleurs sociaux par rapport à cette question. C'est un groupe dans lequel Aude Meulemeester qui est également permanente au sein de La Ligue des Droits de l'Homme s'est beaucoup impliquée.

Dans les structures de FEDASIL⁶, suite au gouvernement de Monsieur Di Rupo qui a fusionné l'accueil et le retour des demandeurs d'asile, il y a eu vraiment beaucoup de questions éthiques et déontologiques qui se sont posées. Le comité a mis sur pied ce groupe de travail. Il offre aux travailleurs sociaux en difficulté (quand il n'y a pas de reconnaissance, pas de moyens, que les situations sont désespérées, ...), un espace, une écoute et des solutions créatives. Le C.V.T.S. s'est créé à partir des questions du terrain. D'autres actions existent. Le C.V.T.S. s'est rattaché au mouvement «*Tout Autre Chose*»⁷, qui a une grande visibilité, mais aussi à la Haute École Paul-Henri Spaak. Cette Haute École a créé le mouvement «*École En Colère*» qui relie beaucoup d'écoles bruxelloises. Dans ce mouvement auquel nous nous sommes rattachés, ce sont des étudiants qui se mobilisent pour interpeller les gens à propos de situations critiques qu'ils vivent dans leur stage de travail social. Ces étudiants défendent l'idée de pouvoir ouvrir un dialogue. Ils demandent qu'on leur explique pourquoi ça se passe comme ça ? Pourquoi ça se met en place ? Il y a eu un chouette retour qui a été médiatisé (peut-être un peu plus sur Bruxelles) avec le CPAS de Forest⁸. Ce CPAS a accueilli les étudiants et a répondu à leurs questions, en expliquant leur contexte de travail. Il y a des obstacles qui ne permettent pas au travail social de se réaliser correctement. On peut parler de la surcharge de dossiers, par exemple. Un travailleur social doit gérer 250 dossiers. Face à cette réalité de travail, le travailleur va rencontrer les usagers sans pouvoir poser toutes les questions nécessaires : Quelle est la demande implicite ? Quelle est la demande explicite? Quelles sont les pistes d'émancipation de la personne ? etc. Il est sur tout autre chose.

5 <http://www.liguedh.be/>

6 <http://fedasil.be/fr>

7 <http://www.toutautrechose.be/>

8 Forest est une commune bruxelloise.

Comme dans les exemples donnés par Bruno Frère concernant les téléphonistes d'EDF. Les travailleurs des CPAS en arrivent à ce même type d'entretiens à la chaîne, pas encore par téléphone, par chance. Ils doivent toujours recevoir en face à face les personnes. Quoi qu'il en soit, la situation est difficile.

Nous essayons de défendre cette position, de rendre du sens au travail social, d'aller au sein des CPAS. Une vitrine nous a été offerte par l'Association de la Ville et des Communes de la Région Bruxelloise, l'AVCB (qui est l'équivalent de l'Union des Villes et des Communes Belges en Wallonie, l'UVCB). L'AVCB organise un colloque en novembre sur le secret professionnel.

Ce débat est éminemment important puisque, Willy Borsu, ministre de tutelle des CPAS veut supprimer le secret professionnel au sein des CPAS, ce qui est une catastrophe, bien sûr. Il est important pour nous de participer à ce colloque pour discuter avec les mandataires politiques et les CPAS et les sensibiliser sur l'importance du secret professionnel dans une telle structure. La mobilisation des travailleurs sociaux est importante face à cette question sous peine de tomber au-delà de l'instrumentalisation, dans un système de guichet. Nous voulons nous opposer et attirer l'attention des travailleurs sociaux sur les dérives potentielles des politiques sociales.

Nous sommes en train de réaliser un manifeste du travail social qui vise à défendre ces principes. Nous avons travaillé de manière collective avec nos membres et avec d'autres partenaires pour qu'il y ait une signature large et pour que ce manifeste soit diffusé au sein du grand public. Dans le travail social, il n'est pas toujours évident pour tout le monde de comprendre combien ces enjeux sont capitaux. Nous rencontrons des assistants sociaux dans notre quotidien. Les assistants sociaux ne s'occupent pas que des étrangers, comme la forte médiatisation à propos de l'immigration pourrait le faire croire. Le fait de supprimer le secret professionnel au sein des CPAS, c'est permettre d'avoir un flux d'informations qui circule entre différentes institutions. Il est très clair aujourd'hui que la société tend à vouloir tout savoir sur tout le monde, à chaque moment de la vie.

C'est grave et les répercussions potentielles sur chacun sont multiples dans un État de droit. Un tabou pèse sur le sujet. Il est difficile d'en discuter avec un public élargi. Nous réfléchissons sur comment conscientiser un plus large public que celui des travailleurs sociaux, notamment avec *Tout Autre Chose* et *École En Colère*.

BIBLIOGRAPHIE

Arendt Hannah, (1951, 2013) Chapitre «Le déclin de l'État-Nation et la fin des droits de l'homme», in *Les Origines du totalitarisme*, Paris, Coll. Quarto, Gallimard.

Balibar Etienne, (2012), *La proposition de l'égaliberté*, Paris, PUF.

Baye Ariane, et al. (2010), *La lecture à 15 ans. Résultats de PISA 2009*, Université de Liège.

Boltanski Luc, Chiapello Eve, (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.

Comité de Vigilance en Travail Social, *Ressources : Outils de résistance*, <http://www.comitedevigilance.be/spip.php?article33>

Comité de Vigilance en Travail Social, *Ressources : Codes et chartes*,
<http://www.comitedevigilance.be/spip.php?article22>

Dejours Christophe, (1980, 2015), *Travail, usure mentale*, Montrouge, Bayard.

Dubet François, (2010), *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*, Paris, Seuil.

Esping-Andersen Gosta, (1990), *Les trois mondes de l'État-Providence. Essai sur le capitalisme moderne*, coll. Le lien social, Paris, PUF.

Ewald François, (1986), *L'État-Providence*, Paris, Grasset.

Fraser Nancy, (2010/3 - n° 114), «Marchandisation, protection sociale et émancipation. Les ambivalences du féminisme dans la crise du capitalisme», *Revue de l'OFCE*, Paris, Les éditions du Net.

<http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/2-114.pdf>

Fraser Nancy, (2005), *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, traduction et introduction par Estelle Ferrarese, coll. «Textes à l'appui/politique et sociétés », Paris, Éditions la Découverte.

Marshall Thomas Humphrey, (1950, 1992), *Citizenship and Social Class*, Londres, Pluto Press.

Molinier Pascale, Laugier Sandra, Paperman Patricia, (2010), *Qu'est-ce que le care ?*, Paris, Payot.

Pacte de solidarité sociale de 1944.

Polanyi Karl, (1944, 1983), *La Grande Transformation*, Paris, Éditions Gallimard.

Rancière Jacques, (1996), *La méésentente*, Paris, Galilée.

Supiot Alain, (2010), *L'esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total*, Paris, Seuil.

Wallerstein Emmanuel, (2004), *Comprendre le monde. Introduction à l'analyse des systèmes-monde*, Paris, La Découverte.

PUBLICATIONS PÉDAGOGIQUES ASSOCIÉES

Birot Thaïs, Delouée Sylvain, (2015), *Satisfaction au travail et conflits de valeurs*, Seraing, C.D.G.A.I.

Delruelle Édouard, (2015), *Éthique et travail social, Entre contraintes et libertés, quelles issues à inventer collectivement ?*, Retranscription de son intervention, Seraing, C.D.G.A.I.

Vidéo associée

<https://www.youtube.com/watch?v=CwU1zMGKryU&feature=youtu.be>

Donjean Christine, (2015), *Le travail social d'aujourd'hui est-il devenu barbare ?*, Seraing, C.D.G.A.I.

Frère Bruno, (2015), Éthique et travail social, *Entre contraintes et libertés, quelles issues à inventer collectivement ?*, Retranscription de son intervention, Seraing, C.D.G.A.I.

Vidéo associée

<https://www.youtube.com/watch?v=oyhS342Zfk4&feature=youtu.be>

Frère Bruno, (2015), *Réflexion sur la précarité et le travail social*, Seraing, C.D.G.A.I.

Vidéo associée

https://www.youtube.com/watch?v=iqRIhbQ1Kmg&index=3&list=PLfAQmR_sfNBRBU-iHakRrIlyP1xTXeYz1

Legrand Caroline, Représentante du Comité de Vigilance en Travail Social (C.V.T.S.), (2015), Éthique et travail social, *Entre contraintes et libertés, quelles issues à inventer collectivement ?* Retranscription de son intervention, Seraing, C.D.G.A.I.

Vidéo associée

<https://www.youtube.com/watch?v=iQnDYqsWT3M&feature=youtu.be>

Participants des ateliers, (2015), Éthique et travail social, *Entre contraintes et libertés, quelles issues à inventer collectivement ?*, Retranscription des comptes-rendus des ateliers de la journée de réflexion du 24 octobre 2015, Seraing, C.D.G.A.I.

Vidéos associées

Atelier 1

<https://www.youtube.com/watch?v=amh4B87wKQk&feature=youtu.be>

Atelier 2

https://www.youtube.com/watch?v=EEnA5z0X_8M&feature=youtu.be

Atelier 3

<https://www.youtube.com/watch?v=YjdQy7picA0&feature=youtu.be>

Atelier 4

<https://www.youtube.com/watch?v=udJNh-j2cJE&feature=youtu.be>

Atelier 5

<https://www.youtube.com/watch?v=Q9cYy7gUld8&feature=youtu.be>
C.D.G.A.I. (2014), *Le changement dans le travail social* (vidéo)
<https://www.youtube.com/watch?v=spkdkHij7IM>

Le 24 octobre 2015, le C.D.G.A.I. a poursuivi les pistes ouvertes lors de la matinée de réflexion du 4 octobre 2014, en collaboration cette fois avec la Haute Ecole de la Province de Liège, Campus 2000.

En se référant au document «Ethique dans le travail social. Déclaration de principe», le C.D.G.A.I. a choisi de développer une des pistes de réflexion-action des participants à la matinée du 4 octobre 2014 : la problématique de la conscience éthique dans le travail social.

Le présent texte constitue la retranscription de l'intervention de Caroline Legrand, représentante du Comité de Vigilance en Travail Social (C.V.T.S.). Il se veut pratique et complémentaire des interventions d'Edouard Delruelle et de Bruno Frère. Après avoir présenté la vocation du C.V.T.S., ses objectifs et ses moyens d'action, Caroline Legrand illustre par des exemples concrets en quoi l'éthique et le travail social sont intimement liés.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

ISBN 978-2-39024-083-9



9 782390 240839